

Evaluer les risques professionnels

Public

Toute personne désignée par le chef d'établissement pour mettre en oeuvre la démarche d'Evaluation des Risques Professionnels (EVRP).

Pré requis

Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectif

- Mettre en oeuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques de « l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS », facilitant la mise en oeuvre de plans d'action de prévention.

Contenu

- Valeurs et bonnes pratiques de « l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS ».
 - o La démarche de prévention et les conditions nécessaires à sa réussite.
 - o Mise en oeuvre d'une démarche participative et intégration de la pluridisciplinarité.
- La mise en oeuvre de l'évaluation des risques.
 - o Aspects réglementaires, les principes généraux de prévention.
 - o Mise en oeuvre : méthodes, organisations, techniques.
 - o Formalisation.
 - o Proposition d'un plan d'action en lien avec l'EVRP.
 - o Les mesures de prévention : critères d'efficacité et de choix.
- La réactualisation et la mise à jour de l'évaluation.

Méthodes pédagogiques

- L'acquisition des compétences « méthodologiques » décrites dans ce référentiel sous-tend des mises en situation professionnelle (réelles ou reconstituées) avec retours d'expériences.

Durée

3 jours soit 21 heures de face-à-face non consécutifs avec a minima une journée de travail en inter sessions.

Validation

À l'issue de la formation, les participants, se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.